

# VIOLENCES SEXUELLES EXTRA-FAMILIALES

Plus de **23 000** mineurs victimes de violences sexuelles enregistrés par les forces de l'ordre en 2018

Statistica, selon le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure



Les violences sexuelles concernent les atteintes, les agressions (tout acte de nature sexuelle commis sans consentement) ou viols (tout acte de pénétration commis sans consentement). Les atteintes « recouvrent toutes les situations dans lesquelles une personne cherche à imposer à autrui un comportement à connotation sexuelle. Ces violences peuvent prendre diverses formes telles que des propos sexuels ou sexistes, des invitations trop insistantes, du chantage, des menaces, des messages ou images pornographiques, dont résulte une violence qui peut être à la fois verbale, physique et psychologique, dégradant l'image qu'a la victime d'elle-même. ».

Définition du Ministère chargé des sports

## Le constat :

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) estime que sur la période 2008-2015, seules 13% des personnes se déclarant victimes de viols ont déposé plainte.

On estime donc que ce serait plutôt :

**165 000** enfants qui seraient victimes de violences sexuelles chaque année

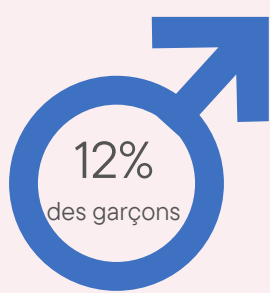


1 fille sur 5



1 garçon sur 13

## Dans les institutions de protection de l'enfance :



placés en foyer de la protection de l'enfance ont été **victimes de violences sexuelles (Ined 2021)**

## La pédocriminalité en ligne :

Avec l'essor du numérique, est venu l'essor de la pédocriminalité en ligne.

La décision-cadre 2004/68/JAI de l'Union européenne stipule qu'« il s'agit de tout matériel pornographique représentant de manière visuelle :

- Un enfant réel participant à un comportement sexuellement explicite ou s'y livrant, y compris l'exhibition lascive des parties génitales ou de la région pubienne d'un enfant
- Une personne réelle qui paraît être un enfant participant ou se livrant au comportement visé
- Des images réalistes d'un enfant qui n'existe pas participant ou se livrant au comportement visé »

En France en 2020, l'association Point de contact comptabilisait :

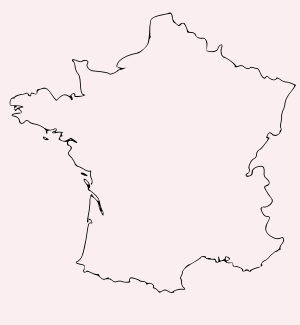
**10 025** signalements de contenus liés à des violences sexuelles sur mineurs relatifs à :

- des sollicitations à des fins sexuelles en ligne (grooming)
- de la Sextorsion
- du « Revenge porn »
- de la corruption de mineurs en ligne



soit **76%** de l'ensemble de leurs signalements reçus

### Un fort retard en France au niveau de la justice :

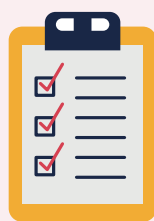


- **74%** des plaintes pour viols (adultes et mineurs confondus) sont classées sans suite
- **La moitié** des plaintes instruites sont déqualifiées en agression sexuelle ou atteinte sexuelle induisant une diminution des condamnations pour viol de 40% depuis 10 ans
- Au final seules **10%** des plaintes sont jugées aux assises ou au tribunal pour enfants

En 2020, le ministère des Sports créait une cellule spécifique de recueil et un contrôle d'honorabilité des encadrants était mis en place.

Les personnes en cause sont des éducateurs salariés, des bénévoles ou encore des personnes ayant un statut d'agent d'Etat.

Depuis, **655 personnes ont été mises en cause**



En 2021, le monde associatif a suivi en créant des guides pratiques à l'intention des parents, éducateurs, dirigeants de club pour sensibiliser aux mesures préventives.



De par ses engagements internationaux et européens, la France a une obligation juridique de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants contre les violences sexuelles.

Face aux constats alarmants et au nombre de victimes, plusieurs réformes sont venues renforcer l'arsenal juridique pour prévenir, repérer, signaler, instruire et punir les violences sexuelles infantiles, tout en incluant un accompagnement médical pour les victimes.

D'abord avec la loi du 21 avril 2021 (Article 222-29-2 du Code pénal) qui vient poser une présomption de non consentement pour les mineurs de moins de 15 ans.

Cette loi a créé de nouvelles infractions, qui ne seront plus conditionnées par la présence de violences, contraintes, menaces ou surprises pour être sanctionnées :

- Le crime de viol sur mineur de moins de 15 ans, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins 5 ans
- Le délit d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins 5 ans
- Le délit d'extorsion d'images pédopornographiques à l'encontre d'un mineur

Face à l'ampleur de la situation, un Plan de lutte national a également été lancé par le gouvernement en 2019. Les mesures de ce plan sont axées sur la prévention, la libération de la parole, la protection, l'accompagnement des jeunes mais également la répression à l'égard des auteurs de violences. Ce plan est d'une grande ampleur avec l'investissement de 16 millions d'euros. [Voir ses actions](#)

## Nos convictions :



- Assurer une sensibilisation précoce et systématique des enfants aux compétences d'autoprotection pour prévenir les violences sexuelles
- Former systématiquement tous les professionnels en contact avec les enfants à repérer les situations de violences sexuelles et à agir en conséquence
- Généraliser la création et la mise en place de guides de bonne pratiques dans toutes les structures accueillant des enfants
- Assurer un suivi médical exhaustif et systématique pour toutes les victimes directes et indirectes de violences sexuelles infantiles, nécessitant d'augmenter et d'améliorer l'offre de soins en psycho trauma
- Consolider l'accompagnement des personnes attirées par les enfants

## Bibliographie :

- Mémoire traumatique et victimologie/IPSOS - Violence sexuelle dans l'enfance - 2019 - <https://www.memoiretraumatique.org/campagnes-et-colloques/2019-enquete-ipsos-2-violences-sexuelles-de-lenfance.html>
- Colosse aux pieds d'argile - Le guide pratique de l'encadrant - [https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_encadrants\\_web.pdf](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/guide_encadrants_web.pdf)
- Défenseur des droits - « Enfance et violence: La part des institutions publiques » - 2019 - [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae-2019-num-22.10.19-2\\_1.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae-2019-num-22.10.19-2_1.pdf)
- Ministère chargé des sports - 2022 - <https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/proteger-les-pratiquants/violences-sexuelles/>
- Ministère de l'intérieur - Insécurité et délinquance en 2020 - 2021 - <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Hors-collection/Insecurite-et-delinquance-en-2020-bilan-statistique>